

ARRETE RH n°25-28
Portant tableau définitif d'avancement de grade
Agent social principal de 1^{ère} classe

Monsieur Frédéric DUCHÉ, Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Seine Normandie Agglomération, dont le siège est à Vernon,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu l'arrêté n°AG/20-02 du 12 août 2020 portant délégation de fonction à Mme Pieternella COLOMBE, Vice-Présidente, rendu exécutoire le 12 août 2020,
Vu les lignes directrices de gestion arrêtées par la collectivité après avis du comité technique en date du 3 décembre 2020, 17 mars 2022 et 16 juin 2022,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade **Agent social principal de 1^{ère} classe** au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

PRENOM et NOM	GRADE ACTUEL	PROMOUVABLE à compter du
POLAT KOC Ilknur	Agent social principal de 1 ^{ère} classe	01/01/2025
BOUTELIER Chantal	Agent social principal de 1 ^{ère} classe	01/06/2025

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera transmis au Centre de Gestion qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53.

ARTICLE 3 : Le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à Seine Normandie Agglomération.

Vernon, le 1 MARS 2025

Monsieur le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Pieternella COLOMBE
Vice-Président du Centre
Intercommunal d'Action sociale

	Agent.es promouvables	Agent.es inscrit.es sur le tableau
Nombre de femmes	8	2
Nombre d'hommes	0	0
TOTAL	8	2

ARRETE RH n°25-29
Portant tableau définitif d'avancement de grade
Agent social principal de 2^{ème} classe

Monsieur Frédéric DUCHÉ, Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Seine Normandie Agglomération, dont le siège est à Vernon,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu l'arrêté n°AG/20-02 du 12 août 2020 portant délégation de fonction à Mme Piernella COLOMBE, Vice-Présidente, rendu exécutoire le 12 août 2020,
Vu les lignes directrices de gestion arrêtées par la collectivité après avis du comité technique en date du 3 décembre 2020, 17 mars 2022 et 16 juin 2022,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade **Agent social principal de 2^{ème} classe** au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

PRENOM et NOM	GRADE ACTUEL	PROMOUVABLE à compter du
DUJARDIN Gwénola	Agent social	01/05/2025
PETE Myriam	Agent social	01/05/2025

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera transmis au Centre de Gestion qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53.

ARTICLE 3 : Le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à Seine Normandie Agglomération.

Vernon, le **1 MARS 2025**

Monsieur le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Piernella COLOMBE
Vice-Président du Centre
Intercommunal d'Action sociale

	Agent.es promouvables	Agent.es inscrit.es sur le tableau
Nombre de femmes	6	2
Nombre d'hommes	0	0
TOTAL	6	2